



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Le présent Avis vous est adressé en votre qualité d'Actionnaire du fonds AXA IM Wave Biotech Fund (le « Fonds »). Il est important et requiert votre attention immédiate. En cas de doute quant aux démarches à effectuer, vous devez consulter immédiatement votre courtier, avocat, comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Si vous avez vendu ou transféré votre participation dans le Fonds, veuillez envoyer immédiatement ce document au courtier ou à l'agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il le transmette à l'acheteur ou au cessionnaire.

Le cas échéant, veuillez transmettre le contenu de cette communication aux investisseurs bénéficiaires du Fonds.

Le présent Avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour répondre aux exigences de la Banque centrale. Les Administrateurs estiment qu'aucune disposition du présent Avis ou des propositions énoncées aux présentes ne contrevient aux Règlements de la Banque centrale, aux directives émises par la Banque centrale ou à ses propres règlements. Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Avis.

Les termes avec une majuscule dans le présent Avis ont la même signification que dans la dernière version du Prospectus, sauf si le contexte l'exige autrement.

Lettre du Conseil d'administration aux Actionnaires de

AXA IM Wave Biotech Fund

AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV

An Umbrella Irish collective asset-management vehicle with limited liability and segregated liability between Funds registered and authorised by the Central Bank of Ireland

Directors: Jean-Louis Laforge (French), Ouajnat Karim (French), Joseph Keane and Kevin O'Brien
Registered Office: 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland
Registration Number: Ireland, C145706



27 avril 2026

Avis de rachat forcé aux Actionnaires concernant le Fonds AXA IM Wave Biotech Fund (le « Fonds ») et clôture du Fonds

Cher Actionnaire

Nous vous informons par la présente que, après un examen attentif et dans l'intérêt à long terme des investisseurs, les Administrateurs d'AXA IM World Access Vehicle ICAV (l'« **ICAV** ») ont décidé qu'il est dans l'intérêt du Fonds et de l'ensemble de ses investisseurs de procéder au rachat forcé de toutes les Actions restantes du Fonds à la Date de rachat forcé, conformément aux Statuts de l'ICAV.

Conformément à la clause 13.01 des Statuts de l'ICAV, les Administrateurs peuvent procéder au rachat total des Actions du Fonds un Jour de transaction moyennant un préavis d'au moins deux semaines et de douze semaines au plus à l'attention des Actionnaires.

Les Administrateurs souhaitent par conséquent informer les Actionnaires du Fonds de l'intention de l'ICAV de racheter la totalité de leur participation dans le Fonds, à compter du Jour de transaction du 2 juin 2026 (la "**Date de rachat forcé**"). Si vous restez Actionnaire du Fonds à la Date de rachat forcé, toutes les Actions que vous détenez ou qui sont détenues pour votre compte dans le Fonds et qui n'ont pas été rachetées seront automatiquement annulées et rachetées à la Valeur liquidative par Action calculée à la Date de rachat forcé ou à l'égard de celle-ci.

Si vous ne souhaitez pas être automatiquement rachetés à la Date de rachat forcé, vous pouvez racheter volontairement vos Actions du Fonds à tout moment jusqu'au 27 mai 2026 (la "**Date de transaction finale**") conformément aux procédures de rachat normales du Fonds, telles que définies dans le Supplément du Fonds.

Toutefois, veuillez noter que si une demande de rachat n'est pas réglée à la Date de rachat forcé, une telle demande de rachat volontaire sera considérée comme invalide et ces Actions seront obligatoirement rachetées à la Date de rachat forcé dans le cadre du processus de clôture du Fonds. **Les investisseurs sont réputés avoir été informés à l'avance de la proposition de clôture du Fonds et peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais du 27 avril 2026 jusqu'à la date De transaction finale. Le Fonds ne traitera également plus les nouvelles souscriptions à compter du 27 avril 2026**

La liquidation du Fonds prendra effet à la Date de rachat forcé (la "**Date de liquidation**"). La décision de liquider le Fonds est motivée par le fait que les actifs gérés par le Fonds se situent à un niveau où la gestion du Fonds n'est plus viable sur le plan commercial. Veuillez noter que la Valeur liquidative finale du Fonds, calculée à la Date de liquidation, reflétera les charges d'exploitation ordinaires pour les passifs et les imprévus, y compris, pour éviter toute ambiguïté, les coûts de liquidation du Fonds.

L'ICAV et BNP Paribas Asset Management Europe apprécie sincèrement votre investissement dans le Fonds. Nous pensons qu'en procédant à la liquidation du Fonds de cette manière, vous recevrez une part juste et équitable du produit du Fonds dans lequel vous avez investi. Nous nous réjouissons de renouveler notre relation d'investissement à une étape future.

AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV

An Umbrella Irish collective asset-management vehicle with limited liability and segregated liability between Funds registered and authorised by the Central Bank of Ireland

Directors: Jean-Louis Laforge (French), Ouajnat Karim (French), Joseph Keane and Kevin O'Brien

Registered Office: 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland

Registration Number: Ireland, C145706



Pour toute question ou besoin de plus amples informations, veuillez contacter votre équipe de relations investisseurs chez BNP Paribas Asset Management Europe.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses actions ou au service financier situé en Belgique : CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86 C b320, B – 1000 Bruxelles. Le supplément, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, le prospectus, les documents d'information clé (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le document d'information clé doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement

AXA IM World Access Vehicle ICAV

AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV

An Umbrella Irish collective asset-management vehicle with limited liability and segregated liability between Funds registered and authorised by the Central Bank of Ireland

Directors: Jean-Louis Laforge (French), Ouajnat Karim (French), Joseph Keane and Kevin O'Brien

Registered Office: 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland

Registration Number: Ireland, C145706